

**Projet de règlement P-03-195 modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de  
l'arrondissement Rosemont / Petite-Patrie**

COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE PRÉPARATOIRE

Date : 24 février 2004  
Heure : 14 heures  
Lieu : OCPM, 1550, rue Metcalfe, 14<sup>e</sup> étage

**Étaient présents :**

**De l'arrondissement Rosemont / Petite-Patrie**

M<sup>me</sup> Gisèle Bourdages, conseillère en aménagement – Dir. am. urbain et serv. aux entreprises  
M<sup>me</sup> Sylvia-Anne Duplantie, chef de division – Urbanisme  
M. Serge Fortin, chargé de communication

**De l'administration centrale**

M. Claude Dauphinais, Architecte – SDÉDU

**De l'office de consultation publique de Montréal**

M. Jean Paré, commissaire et président de la commission  
M. Jean-François Viau, président de l'OCPM  
M. Luc Doray, directeur des services administratifs  
M. Sylvain Provost, analyste

**1. Ouverture de la rencontre**

Mot de bienvenue du président de la commission et présentation des participants.

La rencontre préparatoire a pour but d'expliquer le mandat de la commission et de préparer l'audience qui se tiendra le 10 mars 2004 en précisant le déroulement de la consultation publique, le rôle respectif des participants et les attentes réciproques.

**2. L'OCPM**

M. Paré explique le mandat de l'OCPM et le cadre juridique des travaux de la commission. Il informe les participants sur le fonctionnement d'une consultation et sur le code de déontologie des commissaires (obligations, indépendance, devoir de réserve, exercices de ces fonctions).

**3. La consultation publique**

DÉROULEMENT D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Les audiences publiques se dérouleront en deux parties.

- a) Une première partie est consacrée à la présentation du projet de règlement, à l'ouverture du registre et à la période des questions des citoyens.

- b) Une deuxième partie est consacrée aux opinions et commentaires (oral et/ou écrit) des citoyens.

#### POSSIBILITÉ D'UNE SÉANCE ADDITIONNELLE

S'il y a beaucoup de citoyens et de questions soulevées, une séance additionnelle pourra être tenue pour vider toutes les questions, opinions et commentaires. Elle sera tenue au moins deux semaines plus tard.

#### RESPONSABLE DE PROJET ET PERSONNES RESSOURCES

Le porte-parole et présentateur du projet de règlement sera M<sup>me</sup> Gisèle Bourdages, conseillère en aménagement (DASE – Rosemont / Petite Patrie). Elle sera accompagnée à la même table par M<sup>me</sup> Sylvia-Anne Duplantie, chef de division (Urbanisme – Rosemont / Petite-Patrie) et M. Serge Fortin, chargé de communication (Arrondissement Rosemont / Petite-Patrie).

Selon M<sup>me</sup> Bourdages, d'autres personnes ressources seront également présentes dans la salle (travaux publics, éco-centre, etc.).

La présentation du projet de règlement utilisera un support visuel *Power Point*.

#### LOGISTIQUE

La salle sera préparée par les préposés du bureau de l'arrondissement. L'OCPM s'occupe d'apporter l'écran compte tenu que la salle du bureau d'arrondissement ne comporte qu'un écran central.

#### **4. La documentation**

La documentation préparatoire a été rendue accessible aux citoyens au moins 15 jours avant la première séance publique, au Greffe de la ville de Montréal, au bureau de l'arrondissement Rosemont / Petite-Patrie, au bureau et sur le site Internet de l'Office de consultation publique de Montréal.

Tout document déposé devient public, qu'il vienne de la Ville, de l'arrondissement, d'une personne ressource ou d'un citoyen.

En cours de consultation publique, la commission peut demander au responsable de fournir de l'information additionnelle ou l'inviter à produire un document. L'information ou le document sera rendu public aussitôt reçu.

#### **5. L'objet de la consultation publique**

La consultation a pour objet direct la modification au plan d'urbanisme, en l'occurrence celle du plan d'affectation du sol et du plan des limites de hauteur et densité. Il devient donc indispensable d'informer les citoyens sur l'incidence, les conséquences et les répercussions du projet de règlement (modifications subséquentes aux règlements d'urbanisme, impact visuel, circulation, sécurité, approbation référendaire, etc.).

L'avis public paraît dans le Devoir et le journal de Rosemont / Petite-Patrie. De plus, 1 000 dépliants seront distribués le 2 mars dans le quadrilatère compris entre les rues Christophe-Colomb, Garnier, Des Carrières et le boulevard Rosemont.

La date limite pour le dépôt des mémoires est de 4 jours avant la deuxième partie des audiences. Ils seront rendus publics le jour de leur présentation.

## **6. Varia**

M<sup>me</sup> Bourdages fera parvenir à l'OCPM d'ici la fin février les dernières modifications aux plans concernant :

- A) Affectation du sol – Après les modifications au plan d'urbanisme
- B) Hauteur et densité – Après les modifications au plan d'urbanisme
- C) Usages, hauteurs, densité et taux d'implantation – Après les modifications au plan d'urbanisme

Pour toute question, on peut contacter M. Sylvain Provost, analyste de la commission ou, pour les questions de logistique, M. Luc Doray, directeur des services administratifs de l'OCPM.